

# VIVRE A LABEAUME

## ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LABEAUME ET LA PROTECTION DE SON SITE

Association loi 1901

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement de l'amélioration du cadre de vie  
par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21.08.95

Labeaume, le 14 Octobre 1999

Cher (e) adhérent (e),

Nos statuts prévoyant l'obligation d'un quorum pour nos assemblées générales, l'Assemblée Générale 1999 n'a pu délibérer valablement comme prévu au mois d'Aôut. C'est pourquoi le bureau a décidé d'organiser une nouvelle Assemblée Générale Statutaire le :

**DIMANCHE 31 OCTOBRE 1999 à 15 h 00  
dans une salle de l'AREPOS**

avec l'ordre du jour suivant :

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 1998  
Rapport moral du Président  
Rapport financier  
Elections : renouvellement au Conseil d'Administration de  
Anne FELIX et Claude RIGOLLOT  
Questions diverses.

Bien que cette seconde Assemblée Générale puisse délibérer quel que soit le nombre des membres présents, nous souhaitons que vous puissiez être présent. Si tel n'était pas le cas, nous joignons à ce courrier un pouvoir que nous vous remercions de bien vouloir envoyer pour le 25 Octobre au plus tard au président

Jacques ALLARD  
Quartier Chamontin  
07120 LABEAUME.

A l'issue de l'Assemblée, un pot de l'amitié sera servi sur place

Le Président  
  
Jacques ALLARD

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DIMANCHE 31 OCTOBRE 1999

---

L'assemblée générale est ouverte à quinze heures quinze devant dix-neuf personnes, et trente trois personnes représentées.

Le Président Jacques ALLARD remercie M. Pierre SERIS, directeur d'AREPOS qui nous a prêté la salle où se déroule cette réunion.

Après lecture, le compte-rendu d'Assemblée Générale du 8 Août 1998 est adopté à l'unanimité.

### RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

L'Association VIVRE A LABEAUME a dix ans.

Elle s'est fondée en réaction à un prélèvement massif de sable et galets - 15000 m<sup>3</sup> - qui a durablement et peut-être même définitivement modifié son lit à la hauteur du pont submersible du village

Malgré les classiques difficultés rencontrées lors de leur constitution par toutes associations s'intéressant à l'environnement (informations difficiles à obtenir et à faire passer - suspicion quant aux motivations des membres fondateurs, etc.) elle a pu, grâce à une pratique de communication dirigée vers l'ensemble des habitants du village, mener à bien quelques actions.

Nous n'oublions pas, et nous le déplorons, qu'il nous a fallu aller au tribunal administratif pour faire reconnaître notre association comme agréée dans le domaine de l'environnement et de la protection du site.

Aujourd'hui, quelles sont nos perspectives de travail.

Comme le dit notre raison sociale "Association pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site"

Notre association courant Novembre, va devoir affirmer une position publique pour l'enquête du P.O.S., ainsi que sur l'autoroute et la gestion de la rivière. Par ailleurs, bien de nos demandes restent sans réponse alors que les solutions sont simples :

- va-t-on déboucher les deux arches du pont ?
- va-t-on classer le pont ?
- va-t-on cesser le prélèvement des galets ?
- va-t-on faire des analyse d'eau sur le lieu de baignade du petit moulin ?
- va-t-on entretenir ou modifier la fosse septique du village
- va-t-on remettre en état la calade ?
- va-t-on enfin limiter les stationnements de voitures... etc..

Tels sont nos axes de réflexion et de travail. Comme toutes positions, elles peuvent être discutées, contestées, mais ne peuvent être ignorées.

Je soumetts donc toutes ces questions à votre réflexion. A vous de décider quels sont les buts actuels de notre association. Au Conseil d'Administration d'être responsable de ces décisions, au Bureau de les appliquer concrètement et d'assurer le suivi de notre action.

## **RAPPORT FINANCIER**

Le détail de la situation des finances de l'association est remis aux participants. Pour l'exercice 98/99 l'ensemble des entrées d'argent a été de 7 772 F, constitué surtout par les adhésions. Les frais de fonctionnement (édition du bulletin, frais postaux, etc..) se sont élevés à 4 923 F, ce qui laisse un solde positif de 2 829 F.

Avec le cumul des années précédentes, notre compte est créditeur de la somme de 15 789 F.

Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

## **ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Anne FELIX et Claude RIGOLLOT proposent de renouveler leurs mandats qui viennent à échéance cette année. Ils sont réélus à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration ainsi constitué élit Yvette SMITH au poste de Vice-Présidente, en remplacement de Paul CHEMETOV qui démissionne de la vice-présidence tout en demeurant au conseil d'administration.

## **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Notre association a été représentée par Yvette SMITH dans les réunions du groupe de travail ayant eu lieu à Labeaume :

- Décembre 98 - Groupe de travail n° 7
- Février 99 - Groupe de travail n° 8
- Juillet 99 - Groupe de travail n° 9

L'architecte urbaniste chargé d'étude, M. Philippe LOINTIER, devait remettre le dossier de révision du POS destiné à l'enquête publique dans la première quinzaine de Septembre, sous réserve de l'obtention rapide des fonds de plans cadastraux numérisés que la commune doit commander.

L'enquête publique sera alors mise en route.

Nous pensons, en qualité d'association agréée, pouvoir obtenir le dossier pour consultation. Nous faisons pour cela un courrier à la Mairie de Labeaume avec double à la Préfecture. Dès que possible, nous examinerons ce dossier et ne manquerons pas de vous faire part de nos observations.

Toutefois, dès l'ouverture de l'enquête publique il est indispensable que chaque habitant de la commune consulte ce nouveau Plan d'Occupation des Sols afin de pouvoir, si nécessaire, faire part de ses observations au Commissaire enquêteur.

## **SYNDICAT BEAUME-DROBIE**

Durant cet exercice Yvette SMITH, Claude RIGOLLOT et Jacques ALLARD ont participé aux réunions suivantes :

- 14 Janvier 99 - Réunion annuelle du comité de pilotage
- 28 Janvier 99 - Cahier des charges "Etude Faune-Flore du milieu aquatique
- 18 Février 99 - Schéma de gestion du transport solide de la Beaume et de la Drobie
- 15 Octobre 99 - Etude des milieux naturels.

Après divers contacts téléphoniques, nous avons dû adresser un courrier pour demander le compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage de l'étude hydraulique du 18 Février à l'occasion de laquelle fut présenté le schéma de gestion du transport solide de la Beaume et de la Drobie et nous faire préciser quelles décisions d'intervention ont été prises

dans le cadre de ce schéma pour le secteur de Labeaume en particulier (Une réunion ayant eu lieu avec les élus à laquelle nous n'avons pas été conviés).

**Nous sommes toujours sans réponse à ce courrier, nous faisons donc une nouvelle relance.**

A la suite de l'intervention de certains participants qui se posent des questions quant aux statuts du Syndicat Beaume-Drobie, il est décidé que nous demanderons à M. LACOUR de bien vouloir nous transmettre ces dits statuts.

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA BASSE ARDECHE**

Souhaitant obtenir un complément d'information sur des questions directement sous la responsabilité du S.E.B.A.

- Station d'épuration fonctionnant comme une simple fosse septique
- Pompage de Vernon
- Adduction d'eau

nous avons, par courrier du 20 Août 99, demandé un rendez-vous à Monsieur CHAMBON, Président du SEBA

**Lettre sans réponse à ce jour. Nous relançons**

A toutes fins utiles, nous signalons que le Plan d'assainissement est déposé en mairie depuis le 19 Juin 98 et peut être consulté.

## **VILLAGE DE CARACTERE**

Le dossier relatif à "Labeaume - Village de caractère" peut être consulté à la mairie.

Une réunion a eu lieu le 28 Septembre sur ce sujet avec :

- Mme MEYER
- M. FIALON
- MM. ALLARD et RIGOLLOT pour notre association.

Les quatorze actions nécessaires à la mise en valeur du village ont été exposées et après les avoir portées à la connaissance des participants, quelques unes de ces actions sont plus particulièrement soutenues par nos adhérents, soit :

- une étude raisonnée des parkings
- la réfection de la calade
- inclure Labeaume dans une ZPPAP - Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

tout en regrettant évidemment qu'il ne soit à aucun moment question de la rivière qui est pourtant l'élément central de l'intérêt du village de Labeaume.

## **RECENSEMENT**

La commune de Labeaume a progressée de 8,46 % et totalise 500 habitants (220 résidences principales - 239 résidences secondaires)

## **AUTOROUTE**

Compte-tenu de l'endettement considérable des sociétés d'autoroute et de la modification prévisible des règles juridiques qui leur sont applicables, la politique autoroutière française semble devoir être réformée de fond en comble. Ceci permet de penser que le projet d'autoroute traversant l'Ardèche sera abandonné au profit du développement et de l'amélioration du réseau routier existant. Nous ne pouvons que nous en réjouir, tout en restant vigilants.

Aucune question j'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est close et tout le monde s'est retrouvé devant le pot de l'amitié.